

# LES AIDES FINANCIERES ET LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN APPRENTI ?

POUR DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE, LES POUVOIRS PUBLICS ONT DÉVELOPPÉ TOUT UN PANEL D'AIDES AUX ENTREPRISES DONT VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS LE DÉTAIL DES PRINCIPALES MESURES. CES DISPOSITIFS SONT ACCESSIBLES SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE :

		ENTREPRISES	DE - DE 11 SALARIES	DE 11 A 250 SALARIES	DE + DE 250 SALARIES
<b>LES AVANTAGES</b>	ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DANS L'EFFECTIF		X	X	X
<b>LES AIDES FINANCIERES A L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI TOUT PUBLIC</b>	TPE JEUNE APPRENTI		X		
	PRIME REGIONALE A L'APPRENTISSAGE		X et jusqu'à - de 20 salariés		
	AIDE AU RECRUTEMENT D'UN APPRENTI SUP		X	X	
<b>BONUS FORMATION MAITRE D'APPRENTISSAGE</b>	AIDE FINANCIERE ACCORDEE A L'EMPLOYEUR		X et jusqu'à - de 20 salariés		
<b>LES AIDES FINANCIERES EN PRESENCE D'APPRENTI RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPE</b>	PRIME D'APPRENTISSAGE HANDICAPE		X	X	X
	AIDE A L'EMBAUCHE APPRENTI HANDICAPE		X	X	X
	AIDE PERENISATION CONTRAT D'APPRENTISSAGE		X	X	X
<b>LES EXONERATIONS SOCIALES ET FISCALES</b>	EXONERATIONS DE CHARGES SOCIALES		X	X	X
	CICE *		X	X	X
	CREDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE *		X	X	X
	EXONERATION DE TAXE D'APPRENTISSAGE		X		
	EXONERATION DE CSA				X
	BONUS ALTERNANT				X

\* l'entreprise doit être soumise à un régime réel d'imposition

**Recruter un apprenti, c'est former un jeune à vos méthodes de travail et le faire grandir avec votre entreprise.**

**Osez l'apprentissage !**

Site d'Albi  
Site de Castres  
Site de Mazamet

Maison de l'Économie - 1, avenue Général Hoche - 81012 Albi cedex - Fax 05 67 46 60 01  
Adresse de correspondance - 40, allée Alphonse Juin - BP 30217 - 81101 Castres cedex - Fax 05 67 46 60 02  
Espace du Grand Balcon - 2, rue Cormouls Houlès - 81200 Mazamet - Fax 05 67 46 60 03

Tél. 05 67 46 60 00

cci@tarn.cci.fr

www.tarn.cci.fr

## Les avantages :

### Absence de prise en compte dans l'effectif

Objectif : Eviter le passage à des seuils soumis à cotisations.  
 Modalités : Pour les demandes d'aides comme pour les déclarations sociales, c'est l'effectif de l'entreprise hors alternants qui est retenu.

## Les aides financières :

### Aide TPE Jeune apprenti

Montant : Forfait de 4400€ la 1<sup>e</sup> année du contrat (versés trimestriellement par l'Etat).  
 Modalités : Recruter un apprenti âgé de moins de 18 ans à la date de conclusion du contrat. Ce dispositif s'applique pour les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, ouvert dès lors que l'employeur atteste de l'exécution du contrat d'apprentissage. L'employeur dispose d'un délai de 6 mois à compter de la date de début d'exécution du contrat d'apprentissage pour faire la demande sur le portail alternance (cf URL ci-dessous).  
 Plus d'infos : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

### Prime régionale à l'apprentissage

Montant : 1 000 € par an et par apprenti.  
 Modalités : La prime est due à l'issue de chacune des années de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti en formation en CFA. Aucune démarche à effectuer, une notification vous sera adressée automatiquement par la région après enregistrement du contrat.  
 Plus d'infos : Service des Primes du Conseil Régional Midi-Pyrénées : 05 61 39 62 90 (de 8h30 à 12h30)

### Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire

Montant : 1 000 € par apprenti supplémentaire.  
 Modalités : Aide versée, à l'issue de la période d'essai, aux entreprises qui n'avaient pas d'apprenti depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente ou qui recrutent 1 apprenti supplémentaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de conclusion du premier contrat d'apprentissage. Aucun accord de branche comportant des engagements en matière de développement de l'apprentissage n'est exigé. Aucune démarche à effectuer, la notification sera envoyée automatiquement par la région après enregistrement du contrat.  
 Plus d'infos : Service des Primes du Conseil Régional Midi-Pyrénées : 05 61 39 62 90 (de 8h30 à 12h30)

### Bonus formation du Maître d'apprentissage

Montant : 500 euros par Maître d'apprentissage  
 Modalités : Ce bonus est attribué à l'employeur qui permet au maître d'apprentissage inscrit au contrat de suivre une formation aux fonctions tutorales d'une durée minimale de deux jours. Cette formation doit être suivie lors de la première année du contrat d'apprentissage auprès d'un organisme de formation habilité.  
 Plus d'infos : Service des Primes du Conseil Régional Midi-Pyrénées : 05 61 39 62 90 (de 8h30 à 12h30)

Site d'Albi  
 Site de Castres  
 Site de Mazamet

Maison de l'Économie - 1, avenue Général Hoche - 81012 Albi cedex - Fax 05 67 46 60 01  
 Adresse de correspondance - 40, allée Alphonse Juin - BP 30217 - 81101 Castres cedex - Fax 05 67 46 60 02  
 Espace du Grand Balcon - 2, rue Cormouls Houlès - 81200 Mazamet - Fax 05 67 46 60 03

Tél. 05 67 46 60 00

[cci@tarn.cci.fr](mailto:cci@tarn.cci.fr)

[www.tarn.cci.fr](http://www.tarn.cci.fr)

## Les aides financières en présence d'un apprenti reconnu travailleur handicapé :

### Prime d'apprentissage handicapé

- Montant : Le montant de la prime est égal à 520 fois le SMIC horaire brut applicable au 1er juillet compris dans la première année d'apprentissage. Dans le cas d'un contrat inférieur à 2 ans, cette prime est proratisée à la durée réelle.
- Modalités : Demande à faire auprès de la DIRECCTE. L'aide est versée en deux fois : à l'issue de la première puis de la seconde année du contrat d'apprentissage.
- Plus d'infos : DIRECCTE – UT Tarn – 44 bd Maréchal Lannes – 81000 Albi – Tel : 05 63 78 32 00

### Aide à l'embauche d'un apprenti handicapé

- Montant : Le montant varie entre 1500 et 9000 € selon la durée du contrat. Peuvent se rajouter des aides à l'adaptation des situations de travail. Des aides existent également pour l'apprenti.
- Modalités : Demande à faire dans les 3 mois suivant l'embauche avec le dossier unique de demande de prime à l'insertion, accompagné notamment de copies du contrat d'apprentissage signé, du premier bulletin de salaire et du justificatif du statut de personne handicapée. Demande directement auprès de Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale ou AGEFIPH.
- Plus d'infos : <http://www.agefiph.fr/Entreprise/Recrutement-et-integration>

### Aide à la pérennisation suite au contrat d'apprentissage

- Montant : Le montant varie entre 1000 et 4000 € selon le type et la durée du contrat. Peuvent se rajouter des aides à l'adaptation des situations de travail.
- Modalités : Demande à faire dans les 3 mois suivant l'embauche avec le dossier unique de demande de prime à l'insertion. Demande directement auprès de l'Agefiph, ou via Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale.
- Plus d'infos : <http://www.agefiph.fr/Entreprise/Recrutement-et-integration>

### Exonération de charges sociales

- Montant : **Pour les moins de 11 salariés :** Exonération de l'intégralité des cotisations patronales et salariales, sauf cotisation accidents du travail et maladies professionnelles. **Pour 11 salariés et plus, inscrites uniquement au RCS :** Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale sauf cotisation accidents du travail et maladies professionnelles
- Les autres charges sociales** d'origine légale et conventionnelle ainsi que les charges fiscales et parafiscales sont exonérées en totalité pour la partie du salaire égale à 11% du SMIC. Pour la partie restante du salaire, les cotisations sociales d'origine légale ou conventionnelle sont calculées forfaitairement sur la base du salaire de base des apprentis et révisées annuellement.
- Plus d'infos : URSSAF Tarn – 2 rue Gustave Eiffel - 81990 PUYGOUZON - Tél : 3957 (0,118€ TTC/min)

### Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)

- Montant : Montant égal à 6% des rémunérations versées, inférieures à 2,5 fois le SMIC.
- Modalités : Déclaration sur le bordereau de cotisations Urssaf et lors de la déclaration annuelle de résultat
- Plus d'infos : DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) Tarn - 91 avenue Gambetta 81013 ALBI CEDEX 9 - Téléphone : 05 63 49 59 59

## Les exonérations sociales et fiscales :

Site d'Albi  
Site de Castres  
Site de Mazamet

Maison de l'Économie - 1, avenue Général Hoche - 81012 Albi cedex - Fax 05 67 46 60 01  
Adresse de correspondance - 40, allée Alphonse Juin - BP 30217 - 81101 Castres cedex - Fax 05 67 46 60 02  
Espace du Grand Balcon - 2, rue Cormouls Houlès - 81200 Mazamet - Fax 05 67 46 60 03

Tél. 05 67 46 60 00

[cci@tarn.cci.fr](mailto:cci@tarn.cci.fr)

[www.tarn.cci.fr](http://www.tarn.cci.fr)

**Crédit d'impôt  
apprentissage**

**Montant :** Entre 1600 et 2200 € par apprenti (suivant conditions). Limité à la première année du cycle de formation ouvert aux contrats d'apprentissage préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2  
**Modalités :** Formulaire à joindre à la déclaration de résultat (Cerfa n°2069-RCI).  
**Plus d'infos :** DDFIP Tarn - 91 avenue Gambetta - 81013 ALBI CEDEX 9 - Téléphone : 05 63 49 59 59

**Exonération de taxe  
d'apprentissage**

**Public :** **Tout employeur ayant une masse salariale annuelle inférieure à 6 fois le SMIC annuel et ayant eu au moins un apprenti en cours d'année.**  
**Montant :** Exonération totale de la taxe due (0,68% de la masse salariale).  
**Modalités :** Déclaration à retourner au collecteur de taxe d'apprentissage en joignant la copie du contrat.  
**Plus d'infos :** DDFIP Tarn - 91 avenue Gambetta - 81013 ALBI CEDEX 9 - Téléphone : 05 63 49 59 59

**Exonération de  
contribution  
supplémentaire à  
l'apprentissage (CSA)**

**Public :** **Tout employeur de plus de 250 salariés employant au moins 5 % d'alternants et de jeunes accomplissant un VIE (volontariat international en entreprise).**  
**Montant :** Exonération totale de la taxe due.  
**Modalités :** Déclaration à retourner au collecteur de taxe d'apprentissage.  
**Plus d'infos :** DDFIP Tarn - 91 avenue Gambetta - 81013 ALBI CEDEX 9 - Téléphone : 05 63 49 59 59

**Bonus alternants**

**Public :** **Tout employeur de plus de 250 salariés dont le nombre de salariés en alternance dépasse, au titre d'une année, le seuil de 4 % de l'effectif moyen de l'entreprise.**  
**Montant :** Il s'agit d'une créance appliquée au montant de taxe d'apprentissage due au titre de la même année, calculée à partir du nombre d'alternants compris entre 4% et 6% de l'effectif annuel moyen de l'entreprise au 31/12 de l'année précédente. Le calcul se fait comme suit : % de l'effectif en alternance entre 4% et 6% X effectif annuel moyen de l'entreprise au 31/12 de l'année précédente / 100 X 400 €.  
**Modalités :** Déclaration à retourner au collecteur de taxe d'apprentissage.  
**Plus d'infos :** DDFIP Tarn - 91 avenue Gambetta - 81013 ALBI CEDEX 9 - Téléphone : 05 63 49 59 59

**Plus d'infos**

Retrouvez toutes ces aides sur le site : [www.les-aides.fr](http://www.les-aides.fr)  
 Calculer le montant des aides auxquelles vous avez droit sur le portail de l'alternance : [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/hl\\_5641](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_5641)

**Contacts**

**Marie-Claude CAPPELLI** **Tel. 05 67 46 60 00**  
**Laetitia NOVIELLO** **Mél : [apprentissage@tarn.cci.fr](mailto:apprentissage@tarn.cci.fr)**  
**Marie-Hélène PAILHE**

MAI 2017

Site d'Albi  
 Site de Castres  
 Site de Mazamet

Maison de l'Économie - 1, avenue Général Hoche - 81012 Albi cedex - Fax 05 67 46 60 01  
 Adresse de correspondance - 40, allée Alphonse Juin - BP 30217 - 81101 Castres cedex - Fax 05 67 46 60 02  
 Espace du Grand Balcon - 2, rue Cormouls Houlès - 81200 Mazamet - Fax 05 67 46 60 03

Tél. 05 67 46 60 00

[cci@tarn.cci.fr](mailto:cci@tarn.cci.fr)

[www.tarn.cci.fr](http://www.tarn.cci.fr)